



DEFINITIONS - CONCEPTS

&

SOURCES



1 - Définitions - Concepts

Vous trouverez d'autres définitions sur le site www.insee.fr, onglet « Définitions et Méthodes », rubrique « Définitions ».

► **A**ctif

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

► **B**assin versant

Le bassin versant représente l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents.

► **C**hômeur au sens du recensement

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (qu'elles soient, ou non, inscrites à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail. Un chômeur au sens du recensement n'est pas forcément un chômeur au sens du BIT (et inversement).

► **D**emandeur d'emploi en fin de mois (DEFM)

Les DEFM sont les personnes inscrites à Pôle Emploi (anciennement sa composante ANPE) et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité. La notion de demandeur d'emploi se distingue de la définition de chômeur au sens du recensement de la population et ne correspond pas non plus à la notion de chômage au sens du BIT.

► **E**spaces naturels sensibles (ENS)

Les ENS ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

► **É**tablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

► **É**tablissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Un établissement est toujours juridiquement dépendant d'une entreprise (y compris lorsqu'il est le siège de l'entreprise). Une entreprise peut être composée de plusieurs établissements.

► **I**nactif

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 14 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

► **I**nstallations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

► **L**ogement collectif

Logement situé dans un bâtiment qui comprend au moins deux logements.

► **L**ogement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

► **L**ogement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

► **L**ogement vacant

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

► **M**énage fiscal

Le ménage fiscal ne coïncide pas nécessairement avec les notions habituelles du ménage (que ce soit au sens du recensement de la population ou au sens des enquêtes auprès des ménages).

Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants). Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...) ;
- les sans-abri.

► **P**ays

Le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale dont les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement. Ce n'est ni un échelon administratif, ni une collectivité territoriale.

► **P**lan climat

Un plan climat régional Aquitaine a été adopté en 2007 à l'initiative du Conseil régional d'Aquitaine, de l'Ademe et de l'État. Il fixe pour objectif une réduction d'émissions de gaz à effets de serre de 10 % à l'horizon 2013 à travers diverses mesures concernant le transport, le bâtiment et l'éco-habitat, l'industrie et les déchets, l'agriculture et la forêt.

► **P**lan de déplacement urbain (PDU)

Institué par la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 et rendu obligatoire par la loi sur l'air de 1992 dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le plan de déplacement urbain a été redéfini par le titre III de la loi SRU. Il propose des orientations pour l'ensemble des moyens de transport et de déplacement à l'intérieur de l'agglomération. Il doit être en adéquation totale avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

► **P**rogramme local de l'habitat (PLH)

Document d'études et de programmation créé en 1983 et établi à l'échelle d'une commune ou d'un ensemble de communes PLH définit pour une durée minimale de cinq ans les objectifs prioritaires en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne le logement des personnes défavorisées et la répartition équilibrée de l'offre de logements entre les communes.

► **P**lan local d'urbanisme (PLU)

Document qui, au terme de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), a remplacé les plans d'occupation du sol (POS) et dont la fonction est d'exprimer la cohérence des autres documents locaux de planification (dont le PDU et le PLH).

► **P**lan particulier d'intervention (PPI)

Les PPI sont établis pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe. Il opère pour chacun de ces risques ou groupe de risques le recensement des mesures à prendre et des moyens susceptibles d'être mis en œuvre.

► **R**ésidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

► **R**ésidence secondaire

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

► **Revenu fiscal déclaré**

Il correspond à la somme des revenus déclarés au fisc par un ménage avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible.

► **Sphère économique**

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et non présenteielle, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

La sphère présenteielle

Elle regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La sphère non présenteielle

Elle est déterminée par différence. Elle regroupe des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

La sphère présenteielle se rapproche de l'ancienne notion de sphère résidentielle et la sphère non-présenteielle se rapproche de l'ancienne notion de sphère productive.

► **Statut d'occupation**

Le statut d'occupation définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue quatre statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire, sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer quel que soit le type de logement qu'ils occupent ;

- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer ;
- le statut de fermier-métayer s'applique aux agriculteurs dont le logement fait partie du bail à ferme ou du contrat de métayage.

► **Unité de consommation (UC)**

Pour autoriser des comparaisons entre ménages de taille et de composition différentes, le revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent, selon l'échelle suivante : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Dans le calcul du revenu des allocataires, la Caf applique un correctif de 0,2 UC supplémentaire pour les familles monoparentales.

2 - Sources

Vous trouverez des renseignements complémentaires sur les principales sources utilisées dans cet ouvrage sur le site www.insee.fr, onglet « Définitions et Méthodes », rubrique « Sources et Méthodes ».

► **Base permanente des équipements (BPE)**

Alimentée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, la BPE répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population, dans les domaines des services (marchands ou non), des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et du tourisme.

Les sources retenues sont les fichiers centralisés ADELI, FINESS, RAMSESE et SIRENE.

Le plus souvent, le niveau retenu est l'établissement, la notion de service rendu étant toutefois accessible pour certaines (exemple : service rendu par une maternité).

Les gammes d'équipements

Parmi les 140 types d'équipements présents dans la source BPE en 2008, 87 ont été retenus et répartis entre trois gammes différentes : services de proximité, intermédiaires ou supérieurs.

Cette nomenclature permet la construction d'indicateurs synthétiques pour analyser l'offre d'équipements et son organisation hiérarchisée sur le territoire.

La classification en gammes réunit des équipements répondant à une logique d'implantation voisine, c'est-à-dire généralement présents en même temps dans une commune. La méthode statistique retenue pour la BPE optimise la présence simultanée des équipements appartenant à la même gamme, tout en assurant un nombre suffisant de types d'équipements dans chacune.

La gamme de proximité comprend 23 types d'équipements : les bureaux de poste, les banques et caisses d'épargne, les centres de réparation automobile et de matériel agricole, les maçons, les plâtriers peintres, les menuisiers, charpentiers et serruriers, les plombiers, couvreurs et chauffagistes, les électriciens, les salons de coiffure, les restaurants, les agences immobilières, les épicerie et supérettes, les boulangeries, les boucheries et charcuteries, les fleuristes, les maternelles, les écoles élémentaires, les médecins omnipraticiens, les chirurgiens dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pharmacies et les taxis.

La gamme intermédiaire comprend 28 types d'équipements : les trésoreries, les gendarmeries-polices, les pompes funèbres, les centres de contrôle technique automobile, les écoles de conduite, les entreprises générales du bâtiment, les vétérinaires, les blanchisseries-teintureries, les centres de soins de beauté, les supermarchés, les librairies et papeteries, les magasins de vêtements, d'équipements du foyer,

de chaussures, d'électroménager, de meubles, d'articles de sports et de loisirs, les drogueries, quincailleries et magasins de bricolage, les horlogeries-bijouteries, les collèges, les opticiens-lunetiers, les orthophonistes, les pédicures-podologues, les laboratoires d'analyses médicales, les ambulances, les centres d'hébergement pour personnes âgées, les services d'aide aux personnes âgées et les services de garde d'enfants d'âge préscolaire.

La gamme supérieure comprend 36 types d'équipements : les ANPE, les agences de location d'automobiles et d'utilitaires légers, les agences de travail temporaire, les hypermarchés, les magasins de produits surgelés, les poissonneries, les parfumeries, les lycées d'enseignement général et/ou technologique, les lycées d'enseignement professionnel, les établissements de santé de court, moyen et long séjours, les établissements psychiatriques, les urgences, les maternités, les centres de santé, les structures psychiatriques en ambulatoire, les spécialistes en cardiologie, dermatologie et vénéréologie, gynécologie médicale, gynécologie obstétrique, gastro-entérologie, hépatologie, psychiatrie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, radiodiagnostic et imagerie médicale, les sages-femmes, les orthoptistes, les services de soins à domicile pour personnes âgées, les centres d'hébergement pour enfants handicapés, les services de soins à domicile pour enfants handicapés, les centres d'hébergement pour adultes handicapés, les services pour adultes handicapés, les centres de travail protégé et les cinémas.

► **Caisse d'allocations familiales (Caf)**

Les Caisses d'allocations familiales gèrent les prestations légales (allocations familiales, allocations logement, minimas sociaux) et les aides d'action sociale.

Un seuil de bas revenu est défini par l'Insee et les Caf, à partir de l'enquête Revenus fiscaux. Sont « à bas revenu » les ménages dont le revenu disponible par unité de consommation est inférieur à 60 % du revenu par UC médian de la population totale, défini comme seuil de bas revenu.

Le champ de calcul des bas revenus Caf est constitué des allocataires de moins de 65 ans qui déclarent leurs revenus, hors étudiants ne touchant que l'allocation logement, hors régimes spéciaux et hors conjoints de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

► **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**

Le dispositif Clap est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le dispositif Clap est une synthèse de sources administratives : le Répertoire des entreprises et des établissements (REE), les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), l'Extension du projet Urssaf pour les revenus et l'emploi (EPURE), le Système d'information sur les agents de l'État et des Données de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Champ

Les données de Clap relatives à une année concernent les entreprises et les établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice considérée, qu'ils soient employeurs ou non. Dans cet atlas, Clap couvre l'ensemble des activités de l'économie marchande et non marchande hors agriculture, emplois militaires et emplois domestiques (emplois dont l'employeur est un ménage).

Les non-salariés (artisans, professions libérales...) ne sont pas comptabilisés.

► **Corine Land Cover**

En France, le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère chargé de l'Environnement est chargé d'assurer la production, la maintenance et la diffusion de la base de données géographiques Corine Land Cover.

La base de données Corine Land Cover 2006, dite CLC 2006 a été réalisée à partir d'images satellitaires (SPOT 4 et IRS) de l'année 2006, d'une résolution de 20 mètres. L'échelle d'utilisation est le 1/100 000^e. Il existe deux autres versions antérieures de la base Corine Land Cover réalisées à partir d'images de 1990 et 2000 (CLC 1990 et CLC 2000).

► **Enquête sur le parc locatif social (EPLS)**

Cette enquête statistique repose sur un double dispositif :

- une enquête privée, résultant d'un protocole d'accord avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) et la Fédération des entreprises publiques locales (FedEpl) pour l'enquête effectuée auprès des organismes adhérents de ces deux instances (organismes d'HLM et sociétés immobilières d'économie mixte) ;

- et une enquête d'intérêt général (avis du CNIS en date du 7 décembre 1998) effectuée auprès des autres bailleurs de logements sociaux n'adhérant pas à l'USH et à la FedEpl.

► **Gaspar**

La base Gaspar, mise à jour directement par les services instructeurs départementaux, réunit des informations sur les documents d'information préventive ou à portée réglementaire :

- Plan de prévention des risques (PPR) naturels et assimilés et technologiques ;
- procédures de type « reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles » ;
- documents d'information préventive (Document d'information communal des populations sur les risques majeurs, porter à connaissance, Atlas des zones inondables).

L'analyse des informations issues de cette base a été complétée par les Dossiers départementaux des risques majeurs (Landes et Pyrénées-Atlantiques) élaborés par les préfetures.

► **Omphale**

Omphale est un modèle de projection de population. Cette projection a pour objectif de fournir, à un horizon donné (l'année 2031 dans le présent ouvrage), un éclairage de l'évolution future de la population totale, mais aussi de sa structure par sexe et âge.

Projeter une population consiste à faire évoluer cette population dans le temps en fonction d'un certain nombre d'hypothèses sur les trois composantes qui modifient la pyramide des âges : les naissances, les décès et les migrations. Ainsi, une projection doit être appréhendée comme **une prolongation des tendances observées** plutôt que comme une prévision. En particulier, **une projection ne prend pas en compte les conséquences éventuelles des politiques publiques à venir.**

Champ

Omphale permet de projeter la population de toute zone composée d'un nombre entier de communes, à condition que l'ensemble soit de taille suffisante (de l'ordre de 50 000 habitants). Ceci explique que certains types d'espace aient dû être agrégés pour les projections présentées dans cet ouvrage.

► **P**erval

La société Perval a conçu, produit et gère une base de données « Min » de transactions immobilières à partir des extraits d'actes de mutation et des informations complémentaires sur les biens vendus hors Île-de-France fournies par les études notariales. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce fichier contient désormais un nombre de références suffisant pour permettre le calcul d'évolutions de prix portant sur divers types de biens et diverses zones géographiques. Toutefois, la qualité de ce fichier est variable selon les régions. Le taux de couverture est estimé à 85 % sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

► **R**épertoire des entreprises et des établissements (REE)

Le REE (Répertoire des entreprises et des établissements - SIRENE) est en France le point de départ du dispositif d'études de la démographie des entreprises et des établissements. Il gère un identifiant unique attribué aux personnes morales et physiques, le numéro SIREN, ainsi qu'à chacun de leurs établissements, le numéro SIRET.

Le répertoire enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité (industriels, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités territoriales, banques, assurances, associations...), situés en métropole, dans les Dom, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte.

Champ

Parmi les unités gérées par le REE ont été sélectionnées celles exerçant une activité économique réelle, marchande non agricole.

Le champ marchand non agricole désigne le champ économique retenu depuis le 1^{er} janvier 2007 pour la démographie des entreprises et des établissements. Il comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

Sont exclues :

- les unités dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande (administrations, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations non marchandes) ;
- l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

► **R**evenus fiscaux localisés (RFL)

Les revenus fiscaux localisés des ménages (RFL) sont établis par l'Insee à partir de l'exploitation exhaustive de deux fichiers fournis par la direction générale des finances publiques (DGFIP) :

- le fichier des déclarations de revenus fiscaux (POTE)
- le fichier de la taxe d'habitation (PLFC).

► **R**ecensement de la population (RP)

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Les enquêtes de recensement sont annuelles à partir de 2004. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population.

À compter de fin 2008, le recensement fournit, chaque année, des résultats à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes annuelles les plus récentes. Les résultats statistiques millésimés 2006 présentés dans cet ouvrage sont obtenus à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes de recensement de 2004 à 2008. Ils seront actualisés en juillet 2010.

Exploitation principale / Exploitation complémentaire

Le recensement de la population fait l'objet d'une exploitation principale (portant sur l'ensemble des bulletins collectés, mais pas sur l'ensemble des variables) et d'une exploitation complémentaire. Cette dernière fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économiques et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'exploitation complémentaire porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, elle porte sur l'ensemble des bulletins collectés soit environ 40 % des ménages.

Du fait de ces différences de méthode, de légers écarts peuvent exister entre les résultats statistiques issus de ces deux exploitations.

Sauf mention contraire, les illustrations et données de cet ouvrage ont été obtenues à partir de l'exploitation principale.

Précision des résultats

Par nature, les résultats statistiques issus d'enquêtes par sondage s'accompagnent d'une marge d'incertitude. Différents facteurs influent sur la précision des résultats du recensement de la population :

- la taille des communes ;
- la nature de l'exploitation ;
- l'effectif considéré.

En particulier, lors de l'étude de communes de moins de 10 000 habitants, **les variables issues de l'exploitation complémentaire comportent de fortes marges d'incertitude lorsque les effectifs sont faibles.**

Ainsi, un effectif théorique de 10 000 personnes sera connu avec 4 % d'incertitude (effectif réel compris entre 9 600 et 10 400 personnes), alors qu'un effectif théorique de 100 personnes ne sera connu qu'avec 40 % d'incertitude (effectif réel compris entre 60 et 140 personnes).

Lorsque l'on étudie un petit groupe de communes de moins de 10 000 habitants (et a fortiori une unique commune de moins de 10 000 habitants), ces faibles effectifs surviennent fréquemment. Il convient donc d'être particulièrement prudent dans leur interprétation.

En conséquence, **pour les variables issues de l'exploitation complémentaire**, il est préconisé de n'utiliser que des résultats relatifs à des communes ou agrégation de communes comportant au moins 2 000 habitants.

Vous trouverez des fiches conseils thématiques sur les calculs de précision et d'autres notions utiles à une bonne interprétation des résultats du recensement de la population sur le site www.insee.fr, rubrique « Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement ».

► **Sitadel**

Sitadel est un système d'information du ministère du Développement durable, géré par la DAEI/SESP.

Il rassemble de manière homogène sur le territoire français les informations statistiques relatives au suivi de l'ensemble des opérations faisant l'objet d'un permis de construire (logements et locaux non résidentiels). Il permet de mesurer les autorisations de construire et les mises en chantier.

La fiabilité reste tributaire de la collecte même s'il existe un système de relance auprès des mairies et des pétitionnaires pour apprécier au mieux les dates d'ouverture et d'achèvement des travaux. Les achèvements de construction ne sont pas diffusés actuellement.

Directeur de la publication : François Élissalt (Insee)

Rédaction en chef : Élisabeth Nadeau, Mireille Dalla Longa (Insee)

Équipe du projet :

Marielle Piron, Lucie Raynaud (Audap)
Vincent Bernard, Adeline Béoutis, Cécile Bollier, Bertrand De Malgaive, Olivier Diel (Insee)

Infographie :

Annie Courant, Emmanuelle Rabant (Audap), Daniel Lépphaille (Insee)

Cartographie :

Emmanuelle Rabant (Audap), Jean-Marie Dubreuil (Insee)

Ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage :

Amélie Carrizo, Damien Caudron, Julien De Labaca, Létizia Delorme, Matthieu Fondin,
Cécile Gallato, Hans Kremers, Jacques Le Roux, Frédéric Toupin, Gaëlle Virely (Audap)
Dominique Breuil, Olivier Wotan (Insee)
la Draaf Aquitaine

L'Insee et l'Audap remercient également :

La Caf, la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, le bureau d'étude Atemha

Crédit photos :

Audap (Vincent Escartin, Cécile Gallato, Hans Kremers)